

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2024

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 routes du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le 07 octobre 2024 selon convocation en date du 25 septembre 2024 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, Mme Nathalie LAINÉE étant désignée secrétaire de séance.

Présents : J. ROUSSEAU, M. GAYRAL, J. DURRENS, M. TOVO, Y. TERREE, C. FLANQUART et N. LAINÉE.

Pouvoir :

Absents : L. JACQUES, N. RAYNON, A. MOLIE et B. MENOUE

Excusés :

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de séance du 01/07/2024.
- Délibération 2024-023 : Prolongation de la tarification dégressive de la cantine.
- Délibération 2024-024 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- Délibération 2024-025 : Demande de subvention FACIL : rénovation énergétique toiture cantine et garderie.
- Délibération 2024-026 : Renouvellement de la convention de présence postale sur le territoire de la commune de Saint Romain le Noble.
- Délibération 2024-027 : Décision modificative n°1 Commune
- Vie des commissions
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Le Maire propose Mme Nathalie LAINÉE comme secrétaire de séance.

Délibération 2024-023 : Prolongation de la tarification dégressive de la cantine.

Dans le cadre du plan pauvreté, il a été mis en place la cantine à 1€. M. le Maire rappelle que ce dispositif prend fin au 01/09/2024 et qu'il convient de le prolonger à compter du 02/09/2024.

Vote à l'unanimité.

Votants : 7

Pour : 0

Contre : 0

Abstention 0

Délibération 2024-024 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

M. le Maire propose de prendre acte du rapport de la CLECT, et de l'approuver.

Vote à l'unanimité.

Votants : 7 Pour : 0 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2024-025 : Demande de subvention FACIL : rénovation énergétique toiture cantine et garderie.

Devis supérieur à 52000 euros HT, incluant 7000 euros de frais d'étude.

Objet de la délibération : faire une demande auprès du Conseil Départemental pour obtenir une aide de 7500 euros.

Vote à l'unanimité.

Votants : 7 Pour : 0 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2024-026 : Renouvellement de la convention de présence postale sur le territoire de la commune de Saint Romain le Noble.

Convention pour 9 ans

Votants : 7 Pour : 0 Contre : 0 Abstention 0

Délibération 2024-027 : Décision modificative n°1 Commune

Il s'agit de régulariser l'amortissement des subventions d'équipement en 2023.

Vote à l'unanimité.

Votants : 7 Pour : 0 Contre : 0 Abstention 0

Vie des commissions :

Commission Ecole :

- 1. La rentrée des classes** s'est déroulée dans de bonnes conditions et nous accueillons cette année madame Tauzin qui assurera la fonction de directrice
- 2. Fête de Noël des écoles** : soit le 19 ou 20 décembre

Commission Voirie / Entretien des bâtiments

- 1. Signalétique au niveau de l'école** à prévoir afin de sécuriser le passage des enfants et le stationnement du bus.
Déplacer le passage piéton de l'école maternelle le long du murée. (Devis 1 120 euros)
Marquage au sol pour le stationnement du bus
Installation de panneaux de stationnement
Courrier aux parents pour respecter le stationnement devant l'école maternelle
- 2. Passage à niveau** : la gendarmerie a demandé des renseignements complémentaires au département. Une étude de la SNCF doit se réaliser dans l'année.
Prévisionnel de 9 feux tricolores dont les fils passeront sous la voie ferrée. Estimation des travaux : 3 ans.
- 3. VNF et SNCF** : réunion avec la mairie et ces deux prestataires, car une loi oblige à replanter les arbres là où on les arrache.
- 4. Lotissement** : des souches sont à rogner. La route sera refaite une fois tous les travaux de constructions achevés.
- 5. Salle Morlaës** : aménagement d'un espace pour stockage des poubelles en cours
- 6. Compteurs eau** : presque tous ont été changés sur la commune
- 7. P P R Inondation** : courrier à l'agglo pour révision
- 8. Entretien des chemins** : désherber le chemin de Joinique, chemin du Noble, chemin de Lapointe

Commission RH :

- 1. Protection sociale complémentaire obligatoire pour les agents à partir du 1^{er} janvier 2025.**
En attente d'éléments complémentaires pour le prochain conseil municipal

Questions diverses :

- 1. Sortie des quads** : aucune info n'a été transmise aux associations, mairie et riverains en amont de la sortie des quads organisée par St Urcisse.

La déclaration de cette manifestation s'est faite via une plateforme, mais aucune information directe de la part des participants (circuits, info aux riverains, tracés et signalétiques...).

Cela interroge les membres du Conseil Municipal et les riverains impactés par cette manifestation.

Décision :

- obligation de prévenir la mairie, les associations de chasse, de randonnées et les riverains impactés par le circuit
- interdire la manifestation en cas de mauvais temps

Prochain conseil municipal le 16/12/2024

Fin de la réunion à 22h

Le secrétaire de séance
Nathalie LAINÉE



Le Maire
Mathieu TOVO

